

ANNEXE 9

Présentation du volet opérateurs des RAP 2009

Le rapport annuel de performances (RAP) 2009 rend compte des engagements pris dans le projet annuel de performances (PAP) 2009 concernant l'ensemble des opérateurs de chaque programme, et plus spécifiquement des opérateurs principaux rattachés.

Pour le rattachement de l'opérateur à un programme et pour la sélection des opérateurs principaux, la référence sera la maquette budgétaire de la LFI 2009.

Pour les différents tableaux du volet opérateurs des RAP 2009, une partie des données sera renseignée automatiquement à partir des RAP 2008, des PAP 2009 ainsi que des données relatives à l'année 2009 renseignées dans les PAP 2010 pour les programmes qui n'ont pas fait l'objet de retraitement dans le cadre de la maquette budgétaire.

Il convient toutefois de vous assurer de la cohérence des données renseignées automatiquement et de faire part d'éventuelles incohérences à la cellule opérateurs de la mission performance de l'action publique.

Des commentaires pourront être apportés après chacun des tableaux.

L'analyse des résultats (et/ou écarts) par rapport aux prévisions figurera dans la rubrique « analyse des résultats ».

1- Récapitulation des crédits alloués

Tableau n°1: Récapitulation des crédits

Nature de la dépense	Réalisation 2008		LFI 2009		Réalisation 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Transferts (titre 6)	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Total	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

EXPLICATION DES RUBRIQUES :

- **Subventions pour charges de service public (titre 3-2) et dotations en fonds propres (titre 7-2) :** rubriques renseignées automatiquement pour la réalisation 2008 et la LFI 2009 à partir des données chiffrées du programme.
- **Transferts (titre 6) :** ensemble des données à renseigner.

COMMENTAIRES À FOURNIR : Dont précisions méthodologiques éventuelles

2- Consolidation indicative des emplois

Tableau n°2: Consolidation des emplois

Ce tableau de consolidation indicative des emplois n'apparaît qu'en mode consultation.

Les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés pour 2008 et à **titre indicatif** en emplois « sous plafond » et « hors plafond » selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

Ce tableau récapitule, en les distinguant, les emplois rémunérés par le programme (titre 2) et ceux rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère).

	Réalisation 2008 (RAP)	Prévision 2009 (Budget prévisionnel)	Réalisation 2009 (Compte financier)
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	999	999	999
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	999	999	999
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	999	999	999
- sous plafond (1)	99	99	99
- hors plafond	99	99	99

(1) Pour la « Prévision 2009 », il s'agit du plafond des autorisations d'emplois prévu en LFI 2009.

COMMENTAIRES À FOURNIR : Dont précisions méthodologiques éventuelles.

Tableau n°3: Emplois des opérateurs

Ce tableau n'apparaît qu'en mode consultation. Il est pré-renseigné des données du tableau « les emplois de l'opérateur » pour les opérateurs principaux (cf. infra tableau 7) et d'un tableau similaire pour les opérateurs secondaires. Ce tableau retrace les emplois de tous les opérateurs du programme (principaux et secondaires). Pour les opérateurs multi-imputés, il ne concerne que le programme chef de file (voir liste en fin d'annexe).

Tableau n°3-1: Emplois des opérateurs y compris opérateurs multi imputés pour le programme chef de file

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2008 (1)				Prévision 2009 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2009 (Compte financier)			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	Total		sous plafond LFI	hors plafond LFI	Total		sous plafond	hors plafond	Total
Nom opérateur 1	99	99	9	99	99	99	9	99	99	99	9	99
Nom opérateur 2	99	99	9	99	99	99	9	99	99	99	9	99
Nom opérateur 3	99	99	9	99	99	99	9	99	99	99	9	99
Total	999	999	999	999	999	999	999	999	999	999	999	999

(1) La réalisation 2008 reprend la présentation du RAP 2008.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

COMMENTAIRES À FOURNIR : Dont observations nécessaires sur les emplois et précisions méthodologiques éventuelles.

Tableau n°3-2: Emplois des opérateurs multi imputés hors programme chef de file.

Lorsqu'un opérateur relève de plusieurs programmes (voir liste en fin d'annexe) et pour les programmes co financeurs (hors programme chef de file), ce tableau complète le tableau n°3-1 pour présenter à titre d'information les emplois de cet opérateur.

Intitulé de l'opérateur <i>Programme chef de file</i>	Réalisation 2008 (1)				Prévision 2009 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2009 (Compte financier)			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		
		sous plafond	hors plafond	Total		sous plafond LFI	hors plafond LFI	Total		sous plafond	hors plafond	Total
Nom opérateur 1 <i>YYY nom du programme</i>	99				99				99			
		9	9	99		9	9	99		9	9	99
Nom opérateur 2 <i>ZZZ nom du programme</i>	99				99				99			
		9	9	99		9	9	99		9	9	99
Total	999	99	99	99	999	99	99	99	999	99	99	99

(1) La réalisation 2008 reprend la présentation du RAP 2008.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) Selon les informations fournies dans le RAP du programme chef de file.

COMMENTAIRES À FOURNIR : Dont précisions méthodologiques éventuelles

3- Analyse des résultats

Une analyse des résultats (et/ou écarts) par rapport aux prévisions 2009 est présentée au regard des principaux événements et de la réalisation de 2009.

En emplois, les justifications des écarts ou variations par rapport aux prévisions 2009 sont présentées.

L'analyse des résultats inclut une appréciation globale de la performance des opérateurs du programme et de son évolution en 2009.

4- Présentation des opérateurs principaux

4-1 : Présentation littérale de l'opérateur

La liste des opérateurs principaux du programme pour l'année 2009 est préexistante dans l'application FARANDOLE. En cas de problème sur cette liste, contacter la cellule opérateurs de la Mission Performance de l'Action Publique de la direction du budget.

Afin d'alléger le volet opérateurs du RAP 2009, la présentation des missions et des activités de l'opérateur est renvoyée au PAP 2009.

Lorsqu'un opérateur relève de plusieurs programmes, il n'est présenté que dans un seul programme. Les programmes co-financeurs renvoient au RAP de ce programme.

4-2 : Présentation chiffrée de l'opérateur

Tableau n°4: Financements de l'État

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2008		LFI 2009		Réalisation 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : libellé de l'action	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Subventions pour charges de service public	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Dotations en fonds propres	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Transferts	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Action n° 03 : libellé de l'action	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Dotations en fonds propres	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Total pour ce programme	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Programme XXX : libellé du programme	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Subventions pour charges de service public	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Transferts	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Programme YYY : libellé du programme	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Dotations en fonds propres	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Transferts	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Total	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

Vous devrez choisir les actions de ce programme et le cas échéant les autres programmes qui participent au financement de cet opérateur. Ensuite vous saisirez les montants des subventions pour charges de service public, les dotations en fonds propres et les transferts.

Les versements éventuels effectués depuis la mission "Plan de relance de l'économie" devront être inclus dans ce tableau. Dans la mesure où les montants versés au titre du plan de relance font l'objet de développements détaillés dans la partie spécifique du RAP (cf. annexe n°14), des commentaires ne sont pas indispensables.

Les rubriques réalisation 2008, LFI 2009 et réalisation 2009 doivent être renseignées.

Un tableau similaire est à compléter pour les opérateurs secondaires du programme afin d'assurer la cohérence entre les données de la partie « synthèse des opérateurs » relatives aux crédits alloués aux opérateurs du programme et le détail des subventions versées à chacun des opérateurs du programme.

Tableaux n°5 et 6: Budget de l'opérateur

Les tableaux sont établis à partir des documents présentés lors des votes du budget prévisionnel 2009 et du compte financier 2009 des opérateurs par leur organe délibérant (les éventuelles décisions modificatives ne sont pas prises en compte, sauf si elles bouleversent fortement l'équilibre initial des comptes).

Tableau n°5: compte financier 2009 de l'opérateur

Pour le RAP 2009, le budget de l'opérateur est présenté selon les modalités prévues pour le PAP 2009 dans le format retenu et simplifié de la présentation du budget prévisionnel et du compte financier des opérateurs à leur organe délibérant, soit un compte de résultat et un tableau de financement abrégé.

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Compte financier	Recettes	Budget prévisionnel	Compte financier
Personnel	99 999	99 999	Ressources de l'État	99 999	99 999
Fonctionnement	9 999	9 999	- subventions de l'État	99 999	99 999
Intervention	99 999	99 999	- ressources fiscales		
			Autres subventions	99 999	99 999
			Ressources propres et autres	99 999	99 999
Total des dépenses	999 999	999 999	Total des recettes	999 999	999 999
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	999	999
Total : équilibre du CR	999 999	999 999	Total : équilibre du CR	999 999	999 999

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Compte financier	Ressources	Budget prévisionnel	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement	99 999	99 999	Capacité d'autofinancement	999	999
Investissements	99 999	99 999	Ressources de l'État	99 999	99 999
			Autres subv. d'investissement et dotations	9 999	9 999
			Autres ressources	9 999	9 999
Total des emplois	999 999	999 999	Total des ressources	999 999	999 999
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	9 999	9 999

EXPLICATION DES RUBRIQUES :

a) Les recettes du compte de résultat distinguent :

- les ressources de l'État, dont les subventions (subventions pour charges de service public et crédits d'intervention, ceux gérés en compte de tiers exceptés) et les ressources fiscales (taxes affectées ou produits de nature équivalente) ;
- les autres subventions reçues d'autres financeurs que l'État (collectivités locales, Union européenne, autres organismes) ;
- les ressources propres et autres regroupant les autres recettes (recettes commerciales, droits d'entrée, produits financiers,...) et notamment les recettes liées aux ventes de produits ou de prestations à l'État (imputés sur le titre 3 – catégorie 1 de l'État).

b) Les ressources du tableau de financement abrégé comprennent :

- les ressources de l'État (subventions d'investissement ainsi que les dotations en fonds propres – catégorie 72) ;
- les autres subventions d'investissement et dotations reçues d'autres financeurs que l'État ;
- les autres ressources.

COMMENTAIRES À FOURNIR : Dont précisions méthodologiques éventuelles.

Les recettes et ressources autres que celles de l'État devront être précisément décrites. A titre d'exemple, l'origine des fonds de la rubrique « autres subventions » du compte de résultat devra être précisée : collectivités locales, Union européenne,... Les subventions comptabilisées en recettes et en dépenses en compte de tiers (classe 4 de l'organisme) pourront aussi être précisées pour compléter la présentation de la situation budgétaire et comptable de l'opérateur.

Tableau n°5-1: présentation spécifique du compte financier 2009 des EPST

La présentation du budget des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) reprend la présentation prévue par le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié par le décret n°2005-1578 du 16 décembre 2005 (présentation du PAP 2009).

Cette présentation concerne 9 EPST de la mission « Recherche et enseignement supérieur » : le Centre national de recherche scientifique (CNRS); l'Institut national d'études démographiques (INED); l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ; l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ; le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF) ; l'Institut national de la recherche agronomique (INRA); l'Institut de recherche pour le développement (IRD); l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) et le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC).

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel (CP)	Réalisation
Personnel	999 999	999 999
- activités conduites par les unités de recherche	999 999	999 999
- actions communes	999	999
- fonctions support	99 999	99 999
Fonctionnement et investissement non programmé	999 999	999 999
- activités conduites par les unités de recherche	999 999	999 999
- actions communes	999	999
- fonctions support	99 999	99 999
Investissement programmé et autres opérations en capital	999 999	999 999
- actions communes	999 999	999 999
- fonctions support	999	999
Hors agrégats	999 999	999 999
Total des dépenses	9 999 999	9 999 999

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget prévisionnel (CP)	Réalisation
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	999 999	999 999
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	999 999	999 999
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	999	999
Autres subventions et produits	999 999	999 999
Total des recettes	999 999	999 999
Charges calculées	999 999	999 999
Produits calculés	999 999	999 999
Réalisation de l'équilibre (Augmentation / diminution du fonds de roulement)	999	999

Tableau n°6: les dépenses de l'opérateur

Les dépenses doivent être réparties entre « personnel », « fonctionnement », « intervention » le cas échéant et « investissement ». Les dépenses de personnel ne mentionnent que les dépenses de rémunérations et de cotisations des personnels payés par l'opérateur. Les dépenses ne tiennent compte que des dépenses décaissables et n'incluent donc pas les dépenses non décaissables (dotations aux amortissements, dépréciations d'actif, ...). Toutefois, pour les opérateurs qui redistribuent des subventions comptabilisées en recettes et en dépenses en compte de tiers (classe 4 pour l'organisme), il peut être pertinent d'apporter des éléments d'analyse littéraires sur cette activité qui n'apparaît pas en dépense sur les tableaux budgétaires ci-dessous.

Les dépenses sont ventilées par destination dans une logique cohérente avec celle retenue pour les programmes financeurs. Cette ventilation peut correspondre aux actions du programme de rattachement mais peut également faire apparaître des fonctions de soutien internes à l'opérateur ainsi que des destinations liées aux activités propres de l'opérateur qui ne sont pas nécessairement retracées dans le budget de l'État. Dans le cas où ce tableau retrace les dépenses d'un groupe d'opérateurs, la même ventilation par destination doit être adoptée pour l'ensemble des opérateurs du groupe

Les données de ce tableau sont à compléter.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Destination 1		99 999	99 999	99 999	99 999	999 999
		99 999	99 999	99 999	99 999	999 999
Destination 2		99 999	99 999	99 999	99 999	999 999
		99 999	99 999	99 999	99 999	999 999
Total des crédits prévus		999 999	999 999	999 999	999 999	9 999 999
Total des crédits consommés		999 999	999 999	999 999	999 999	9 999 999

Tableau n°7: les emplois de l'opérateur

Ce tableau permet de pré renseigner les tableaux d'emplois de la partie synthèse du volet opérateurs (cf. supra tableaux n°2; 3-1; 3-2).

Les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés pour 2008 à titre indicatif « sous plafond » et « hors plafond » (selon les modalités prévues pour les données 2008 à compter des PAP 2009).

Un tableau similaire concerne les opérateurs secondaires et permet de compléter le tableau de synthèse (tableau n°3-1 : Emplois des opérateurs y compris opérateurs multi-imputés pour le programme chef de file ou tableau.n°3-2 : Emplois des opérateurs multi-imputés hors programme chef de file).

Les colonnes réalisation 2008 et budget prévisionnel 2009 sont pré-renseignées des données réalisation 2008 et budget prévisionnel 2009 des PAP 2010 mais il convient de s'assurer de la cohérence de ces données.

	Réalisation 2008 (RAP)	Prévision 2009 (Budget prévisionnel)	Réalisation 2009 (Compte financier)
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	999	999	999
- sous plafond (1)	99	99	99
- hors plafond	99	99	99
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	999	999	999
- rémunérés par l'État par ce programme	99	99	99
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	99	99	99
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	99	99	99

(1) Pour la « Prévision 2009 », il s'agit du plafond des autorisations d'emplois prévu en LFI 2009.

EXPLICATION DES RUBRIQUES :

a) Emplois rémunérés par les opérateurs : cette rubrique retrace tous les emplois dont l'opérateur assure la rémunération, quelle que soit leur situation statutaire (corps de fonctionnaires propres des établissements publics, contractuels, agents détachés dans l'établissement, agents de droit privé...) et quelles que soient les missions de l'opérateur auxquelles ils concourent:

- **la réalisation 2008** reprend les données 2008 du PAP 2010;

- **le budget prévisionnel 2009 et la réalisation 2009** retracent les emplois « sous-plafond » et « hors plafond », (soit pour le budget prévisionnel 2009, le plafond des autorisations d'emplois prévu en LFI 2009), l'unité de décompte unique est l'ETP.

b) Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur : cette rubrique retrace les emplois rémunérés par l'État ou d'autres collectivités ou organismes, qui sont en poste dans l'opérateur, quelle que soit la position statutaire de ceux-ci (affectation, mise à disposition ou autre). Ces emplois regroupent :

- les ETPT rémunérés par le programme présenté ;
- les ETPT rémunérés par d'autres programmes de rattachement ;
- les ETPT rémunérés par des tiers (Union Européenne, collectivités locales, établissements publics, etc.).

COMMENTAIRES À FOURNIR : Dont précisions méthodologiques éventuelles.

4-3 : Analyse des résultats

Une analyse des résultats (et/ou écarts) par rapport aux prévisions est présentée pour la réalisation de 2009.

L'analyse des résultats inclut des précisions sur les emplois et la justification des variations constatées entre la prévision et l'exécution 2009.

Dans les cas où un contrat d'objectifs ou de performance a été négocié avec l'opérateur, une attention particulière est apportée à l'examen de sa mise en œuvre pour 2009.

Programmes "chefs de file" pour la fixation et la présentation du plafond d'emplois des opérateurs rattachés à plusieurs programmes

	Opérateur principal des programmes	Opérateur secondaire des programmes	Programme chef de file
ADEME	181 Prévention des risques	174 Énergie et matières premières 189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions 188 Recherche dans le domaine de l'énergie	181
AFSSET	181 Prévention des risques 204 Prévision et sécurité sanitaire 111 Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	111
AFSSA	204 Prévision et sécurité sanitaire 206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation		206
AFII	134 Développement des entreprises et de l'emploi 112 Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire		134
ASP	154 Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires 102 Accès et retour à l'emploi		154
BRGM	187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	181 Prévention des risques	187
CAMPUSFRANCE	185 Rayonnement culturel et scientifique	150 Formations supérieures et recherche universitaire	185
CEREQ	214 Soutien de la politique de l'éducation nationale 155 Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail		214
CNES	193 Recherche spatiale	191 Recherche duale (civile et militaire)	193
CNHI		224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture 104 Intégration et accès à la nationalité française	224
CEA	172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires 188 Recherche dans le domaine de l'énergie	212 Soutien de la politique de la défense 191 Recherche duale (civile et militaire)	172
CEMAGREF	187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	142 Enseignement supérieur et recherche agricoles	187
Etablissement public du domaine de Chambord		175 Patrimoines 113 Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	175
EPMQB		175 Patrimoines 150 Formations supérieures et recherche universitaire	175
Institut national d'histoire de l'art	150 Formations supérieures et recherche universitaire	175 Patrimoines	150
IRSN	181 Prévention des risques 189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	212 Soutien de la politique de la défense	189

	Opérateur principal des programmes		Opérateur secondaire des programmes	Programme chef de file
IFREMER	187	Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	113 Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	187
INERIS	181	Prévention des risques	189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	181
INRA	187	Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	142 Enseignement supérieur et recherche agricoles	187
Muséum national d'histoire naturelle	150	Formations supérieures et recherche universitaire	113 Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	150
ONF	149	Forêt	113 Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	149
Ecole supérieure d'électricité	192	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle		150
	150	Formations supérieures et recherche universitaire		
Ecole nationale supérieure de création industrielle	224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture		224
	192	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle		